RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Adresse recherchée :

45 Rue de Cénac, 33100
Bordeaux (parcelle : 000-
BO-0242)

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :

	à mon adresse :	sur ma commune :
INONDATION	EXISTANT	EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	EXISTANT	EXISTANT
RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	EXISTANT	EXISTANT
SÉISME	FAIBLE	FAIBLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN	INCONNU	EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	MODÉRÉ	IMPORTANT
FEU DE FORÊT	PAS DE RISQUE CONNU	EXISTANT
RADON	MODÉRÉ	MODÉRÉ

3 Risques technologiques identifiés :

	à mon adresse :	sur ma commune :
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	CONCERNÉ	CONCERNÉ

	à mon adresse :	sur ma commune :
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	NON CONCERNÉ	CONCERNÉ
POLLUTION DES SOLS	CONCERNÉ	CONCERNÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

45 Rue de Cénac, 33100
Bordeaux

Risque d'inondation près de chez moi

Risque à mon adresse EXISTANT

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

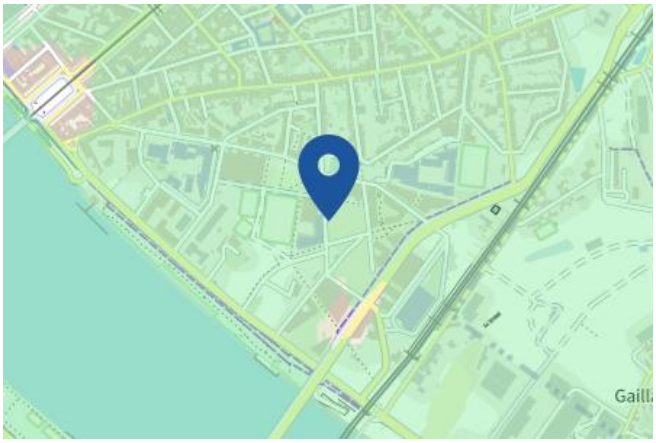

Crue de faible probabilité | Crue de moyenne probabilité | Crue de forte probabilité

Les types de risques d'inondation à mon adresse

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
  On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

Informations détaillées :

TRI : BORDEAUX

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : FRF_TRI_BORD
Votre bien est situé en zone d''intensité : aléa de faible probabilité

PAPI : PAPI complet estuaire gironde

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 33DREAL20140002.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par submersion marine
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

DDRM : DDRM33

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Risque d'inondation près de chez moi

23 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2420215A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/06/2024	02/08/2024
INTE2119792A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/06/2021	02/07/2021
INTE2031566A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/05/2020	03/12/2020
INTE1826529A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/05/2018	03/11/2018
INTE1322057A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/07/2013	13/09/2013
IOCE1132263A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/08/2011	01/12/2011
IOCE1012624A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/02/2010	13/05/2010
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	29/01/2009
INTE0100178A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/05/2000	22/04/2001
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9800404A	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/04/1998	13/11/1998
INTE9300148A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/08/1992	28/03/1993
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/02/1990	23/03/1990
ECOZ8800025A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/03/1988	19/06/1988
INTE8700362A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/09/1987	11/11/1987
NOR19870127	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/09/1986	14/02/1987
NOR19861211	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/09/1986	09/01/1987
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/08/1983	08/10/1983
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/07/1983	08/10/1983
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/07/1983	08/10/1983
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1983	08/10/1983
NOR19831115	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1983	18/11/1983
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

45 Rue de Cénac, 33100
Bordeaux

Risque de remontées de nappe près de chez moi

Risque à mon adresse EXISTANT

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

PAPI : PAPI complet estuaire gironde

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 33DREAL20140002.
Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par submersion marine

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risques côtiers près de chez moi

Risque à mon adresse EXISTANT

Risque sur la commune EXISTANT

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression,déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.

Informations détaillées :

TRI : BORDEAUX

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : FRF_TRI_BORD
Votre bien est situé en zone d''intensité : aléa de faible probabilité

PAPI : PAPI complet estuaire gironde

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 33DREAL20140002.
Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par submersion marine

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

3 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0902322A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	24/01/2009	29/01/2009
INTE9900627A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	25/12/1999	30/12/1999

Risques côtiers près de chez moi

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9600137A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	07/02/1996	17/04/1996

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

45 Rue de Cénac, 33100
Bordeaux

Risque de séisme près de chez moi

Risque à mon adresse FAIBLE

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

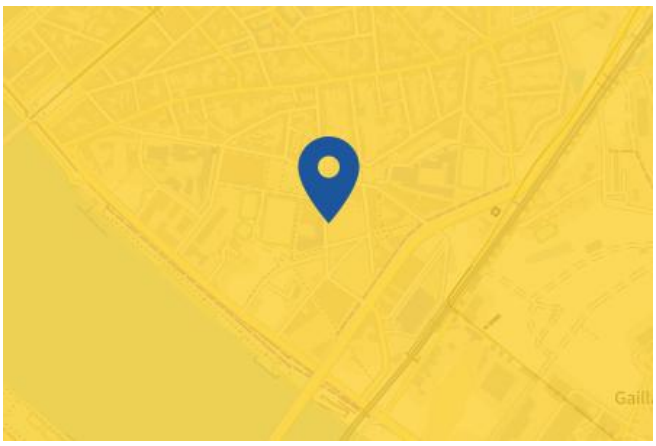

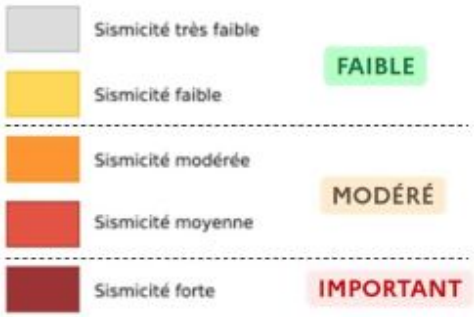

Informations détaillées :

DDRM : DDRM33

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Séisme

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

45 Rue de Cénac, 33100 Bordeaux

Risque de mouvements de terrain près de chez moi

Risque à mon adresse INCONNU

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

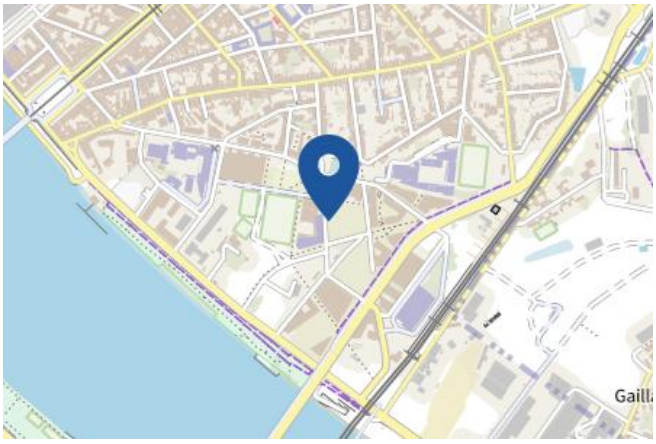

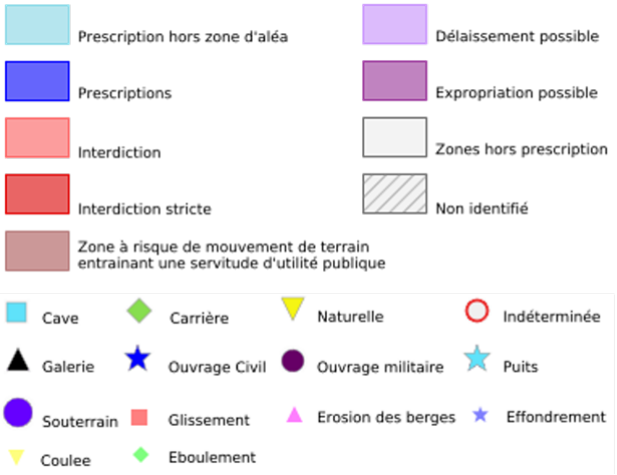

Informations détaillées :

DDRM : DDRM33

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Tassements différentiels

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de mouvements de terrain près de chez moi

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

45 Rue de Cénac, 33100
Bordeaux

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

Risque à mon adresse MODÉRÉ

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

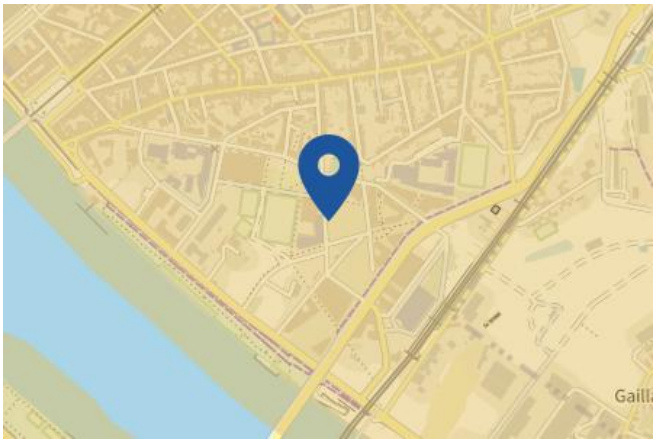

Faible Modéré Important

Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

22 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/07/2022	03/05/2023
INTE1824834A	Sécheresse	01/01/2017	20/10/2018
INTE1311772A	Sécheresse	01/01/2012	25/05/2013
INTE1228647A	Sécheresse	01/04/2011	17/07/2012
IOCE1133770A	Sécheresse	01/07/2010	03/01/2012
IOCE1032143A	Sécheresse	01/07/2009	13/01/2011
IOCE0804637A	Sécheresse	01/07/2005	22/02/2008
IOCE0804637A	Sécheresse	01/01/2005	22/02/2008
INTE0400918A	Sécheresse	01/07/2003	01/02/2005
INTE0300234A	Sécheresse	01/01/2002	22/05/2003
INTE9900124A	Sécheresse	01/01/1997	03/04/1999
INTE9900304A	Sécheresse	01/01/1997	14/07/1999
INTE9900026A	Sécheresse	01/01/1997	05/02/1999

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9800027A	Sécheresse	01/10/1995	18/02/1998
INTE9600137A	Sécheresse	01/06/1995	17/04/1996
INTE9600522A	Sécheresse	01/01/1991	20/12/1996
INTE9600421A	Sécheresse	01/01/1991	17/10/1996
INTE9800067A	Sécheresse	01/01/1991	28/03/1998
INTE9700269A	Sécheresse	01/01/1991	19/07/1997
INTE9100177A	Sécheresse	01/01/1990	17/04/1991
MDIE900017A	Sécheresse	01/06/1989	15/12/1990
INTX9110334A	Sécheresse	01/06/1989	27/12/1991

Risque de feu de forêt près de chez moi

Risque à mon adresse PAS DE RISQUE CONNU

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

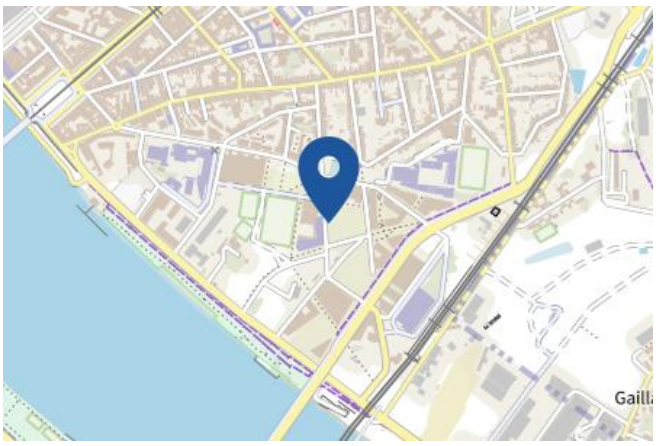

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte
- Zone à risque d'incendie entrainant une servitude d'utilité publique
- Zonage informatif des obligations légales de débroussaillement
- Délaissement possible
- Expropriation possible
- Zones hors prescription
- Non identifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

45 Rue de Cénac, 33100
Bordeaux

Risque radon près de chez moi

Risque à mon adresse MODÉRÉ

Risque sur la commune MODÉRÉ

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

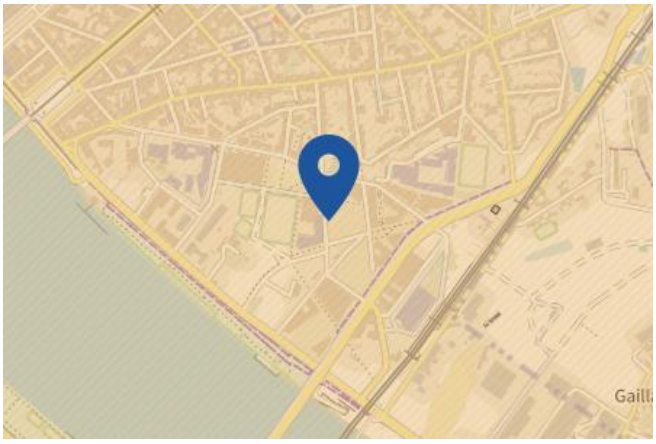

Faible Modéré Important

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

45 Rue de Cénac, 33100
Bordeaux

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

Risque à mon adresse CONCERNÉ

Risque sur la commune CONCERNÉ

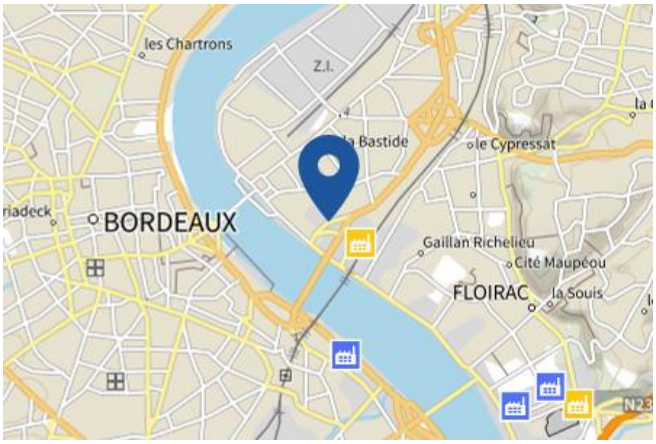

Prescription hors zone d'aléa
Délaissement possible
Prescriptions
Expropriation possible
Interdiction
Zones hors prescription
Interdiction stricte
Non identifié
Zone à risque industriel entrainant une servitude d'utilité publique
Usine Seveso seuil haut
Usine Seveso seuil bas
Usine non Seveso

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) à

- 1 entreprise(s) SEVESO seuil bas à moins de 1.5km
- 5 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune
- 7 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Informations détaillées :

DDRM : DDRM33

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Risque industriel

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas à moins de 1.5km

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
BRENNTAG AQUITAINE	Seveso seuil bas

Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

Risque à mon adresse NON CONCERNÉ

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

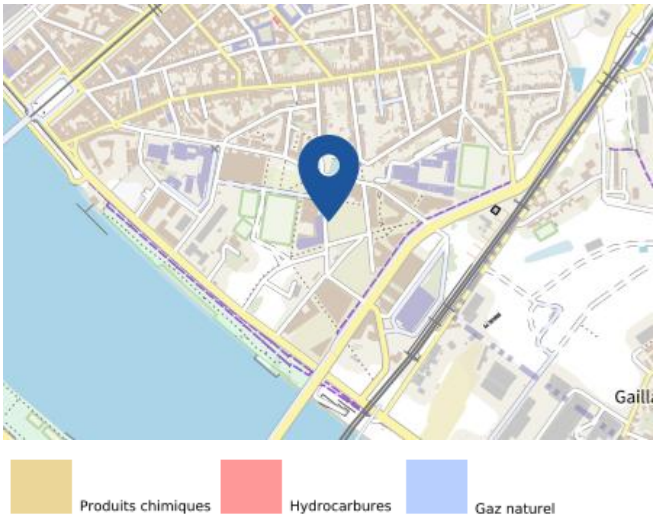

Risque de pollution des sols près de chez moi

Risque à mon adresse CONCERNÉ

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

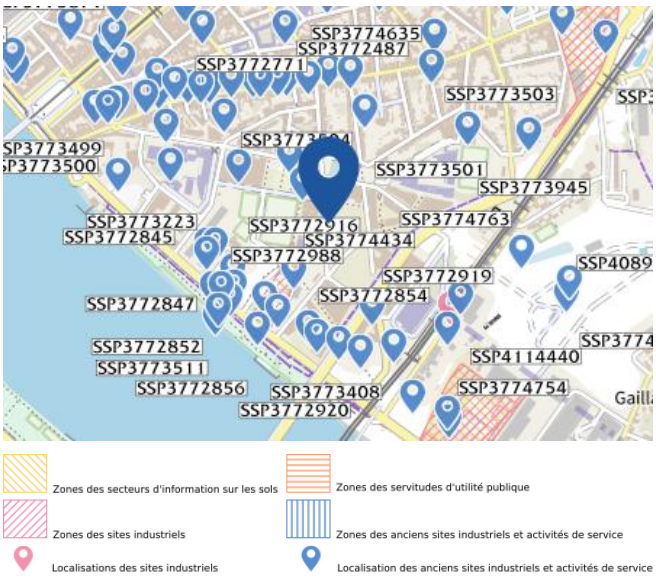

Les types de Pollution des sols à mon adresse

- 1 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) à moins de 250 m.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 52 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service à moins de 500 m.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

1 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000125401	ARDEA	En cours

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

52 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4114440	BRENNTAG AQUITAINE	En arrêt	
SSP3775324		Indéterminé	
SSP3775323		Indéterminé	
SSP3774763		En arrêt	
SSP3774754		En arrêt	
SSP3774635		Indéterminé	
SSP3774439		Indéterminé	
SSP3774434		Indéterminé	
SSP3774033		Indéterminé	
SSP3773945		En arrêt	
SSP3773511		Indéterminé	
SSP3773505		Indéterminé	
SSP3773504		Indéterminé	
SSP3773503	TOTAL	Indéterminé	
SSP3773502		Indéterminé	
SSP3773501		En arrêt	
SSP3773498		Indéterminé	
SSP3773497		En arrêt	
SSP3773496	BP	En arrêt	
SSP3773495		Indéterminé	
SSP3773408	(ex) S.I AS AB	Indéterminé	
SSP3773404		En arrêt	
SSP3773364		En arrêt	
SSP3773223		En arrêt	
SSP3772988		En arrêt	
SSP3772920	gare de bordeaux St Jean	Indéterminé	
SSP3772919	Gare St Jean	Indéterminé	
SSP3772917	Gare de Bordeaux Deschamps	Indéterminé	
SSP3772916	Gare Bx Deschamps	Indéterminé	
SSP3772900		Indéterminé	
SSP3772892		En arrêt	
SSP3772856		Indéterminé	
SSP3772855		En arrêt	
SSP3772854	Déchetterie de la C.U.B	Indéterminé	
SSP3772853		Indéterminé	
SSP3772852		Indéterminé	
SSP3772851		Indéterminé	
SSP3772850		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3772849		Indéterminé	
SSP3772848		Indéterminé	
SSP3772847		Indéterminé	
SSP3772846		Indéterminé	
SSP3772845		Indéterminé	
SSP3772844	Port autonome de Bordeaux	Indéterminé	
SSP3772843		En arrêt	
SSP3772782		Indéterminé	
SSP3772493		En arrêt	
SSP3772492		En arrêt	
SSP3772491		En arrêt	
SSP3772488		Indéterminé	
SSP3772487		En arrêt	
SSP3772470		En arrêt	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

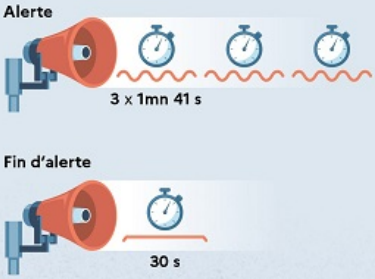

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

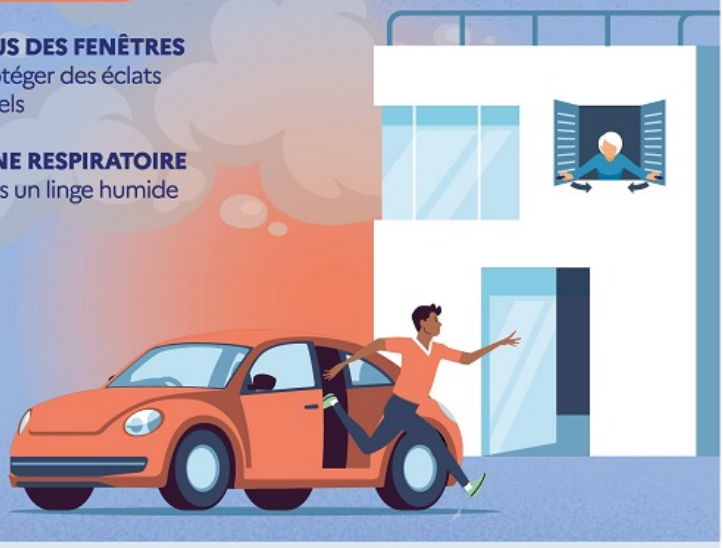

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

FEU DE FORÊT ?

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été**
- **ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation**
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr